

# IRAN

## Exécution imminente

**Mosleh Zamani (h), âgé d'une vingtaine d'années**

### **ACTION URGENTE**

#### **DOCUMENT PUBLIC**

**Index AI : MDE 13/088/2007**

**AU 185/07**

**ÉFAI**

**20 juillet  
2007**

Mosleh Zamani, qui a été condamné à mort en 2006, risque à présent d'être exécuté très prochainement. Sa condamnation a été confirmée par la Cour suprême d'Iran au début du mois de juillet. Cette décision, qui a été notifiée le 17 juillet aux autorités judiciaires chargées d'exécuter les jugements, pourrait être appliquée d'un moment à l'autre. Mosleh Zamani est détenu dans la ville de Sanandaj.

Il aurait été reconnu coupable de l'enlèvement et du viol d'une femme âgée d'une dizaine d'années de plus que lui avec qui il avait, semble-t-il, une liaison.

Les informations relatives à l'âge de cet homme au moment de ces faits sont contradictoires : certaines sources indiquent qu'il avait alors dix-sept ans, d'autres dix-huit. L'Iran est un État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces deux traités interdisent l'application de la peine capitale à des mineurs délinquants (personnes âgées de moins de dix-huit ans au moment de l'infraction pour laquelle elles ont été condamnées).

Un membre de sa famille a indiqué à Amnesty International que Mosleh Zamani n'avait pas bénéficié d'une assistance juridique adéquate au cours de son procès en première instance et de sa procédure en appel.

Le 17 juillet, ses proches auraient organisé une manifestation devant les locaux des instances judiciaires de Sanandaj afin de protester contre l'imminence de son exécution à la suite de la décision notifiée aux autorités chargées de l'appliquer.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en kurde, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites qu'Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais qu'elle est fermement opposée à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie ;

- exhortez les autorités à commuer sans délai la peine de mort prononcée contre Mosleh Zamani ;

- demandez aux autorités de vous indiquer l'âge qu'avait cet homme au moment du crime pour lequel il a été condamné, en leur rappelant que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention relative aux droits de l'enfant, deux traités auxquels l'Iran est partie, interdisent le recours à la peine capitale contre les personnes âgées de moins de dix-huit ans lors des faits qui leur sont reprochés, et que l'exécution de Mosleh Zamani constituerait donc une violation du droit international s'il était mineur à ce moment-là.

## APPELS À

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader  
Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :**

[info@leader.ir](mailto:info@leader.ir)

[istiftaa@wilayah.org](mailto:istiftaa@wilayah.org)

**Fax : +98 251 774 2228 (précisez : «FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei»)**

**Formule d'appel :**

*Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi  
Ministry of Justice, Park-e Shahr, Téhéran, République islamique d'Iran

**Formule d'appel :**

*Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

## COPIES À

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad  
The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Téhéran, République islamique d'Iran

**Fax : +981 6 674 790 (Numéro du ministère des Affaires étrangères. Veuillez indiquer : «Forward to H.E. Mahmoud Ahmadinejad»)**

**Courriers électroniques :**

[dr-ahmadinejad@president.ir](mailto:dr-ahmadinejad@president.ir)

ou *via* son site Internet : [www.president.ir/email](http://www.president.ir/email)

**Formule d'appel :**

*Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Gouverneur du Kurdistan :

Esmail Najjar

**Courriers électroniques :**

**Veillez adresser vos messages en persan ou en kurde *via* le formulaire en ligne figurant sur le site en persan : [http://www.ostan-kd.ir/Default.aspx?tabId=150&cv=4@0\\_1](http://www.ostan-kd.ir/Default.aspx?tabId=150&cv=4@0_1)**

**Pour envoyer des courriers dans d'autres langues, veuillez utiliser le formulaire en anglais disponible à l'adresse suivante : <http://en.ostan-kd.ir/Default.aspx?TabID=59>**

**Formule d'appel :**

*Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

**COPIES** aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

APRÈS LE 31 AOÛT 2007,

VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.